Envoyé en préfecture le 31/03/2023 Reçu en préfecture le 31/03/2023

Affiché le

ID: 014-200065589-20230323-2023_40-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES

1 rue Guéritot 14370 ARGENCES © 02 31 15 63 70

Date de convocation : 16.03.2023

Publiée le 31.03-2023

En exercice	39
Présents	31
Titulaires	31
Suppléants	0
Pouvoirs	3
Votants	34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents: M. Dominique DELIVET, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Henri LEHUGEUR, Mme Alexandra LEPINAY, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, M. Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: Mme Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), MM. William HERFORT, Alain PORQUET (pouvoir à Régine ENEE), Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Sylvie SALLE), MM. Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Didier LEMONNIER, Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : M. Dominique DELIVET

Délibération n° 2023 / 40

Objet : Transports scolaires - Conventions de prise en charge des accompagnatrices dans les bus scolaires

Par délibération en date du 29 août 2019, le Conseil communautaire de Val ès dunes a accepté la prise en charge des accompagnatrices pour les maternels dans les bus scolaires pour laquelle elle est autorité organisatrice de second rang. Il convient de conventionner avec les communes concernées pour l'année scolaire 2021-2022 :

Cesny-Aux-Vignes: 1 322,14 €

Valambray: 4 080,18 €Vimont: 2 896,45 €

Mme LECOMTE demande où en est la demande pour les communes de l'ancienne CDC Entre Bois et Marais.

M. le Président indique que la demande n'est pas oubliée, et que le contact va être pris avec le Président du syndicat de Troarn.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

♥ Décide de conventionner avec les communes de Cesny-Aux-Vignes, Valambray et Vimont pour la prise en charge des accompagnatrices pour les maternels selon les montants suivants :

- Cesny-Aux-Vignes: 1322,14 €

- Valambray : 4 080,18 €

- Vimont : 2896,45 €

Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, Dominique DELIVET Le Président, Philippe PESQUEREL